

## Spécial CPE

### SOMMAIRE

p. 1 : Edito

p. 2 : Commission paritaire  
du 12 décembre

p. 3 : Retour sur le colloque  
du 27 novembre

p. 4 : Stage CPE le 21 mars  
2012 à Blois

### (Dé ?)chanter ?

Le SNES-FSU a organisé un colloque le 27 novembre dernier à Paris, à l'occasion des 30 ans de notre circulaire de mission. Suite à cette journée, une adresse a été envoyée au ministre, dont la conclusion est la suivante (intégralité disponible sur le site du SNES-FSU national) :

*« Nous avons la conviction que des perspectives s'ouvrent pour le métier de CPE, liées au besoin accru d'accompagnement des publics adolescents. Évolution des structures familiales, distanciation du rapport à l'école, décrochage scolaire, comportements à risque, usages d'Internet et des réseaux sociaux sont autant de défis éducatifs. Ils nécessitent des recrutements à leur hauteur (...) En privilégiant cette relation transversale si spécifique à l'élève et aux familles, la nouvelle loi d'orientation devra conforter les personnels d'éducation dans leur cœur de métier, l'éducation et le suivi de élèves.*

*Monsieur le Ministre, les CPE comptent être pleinement reconnus par l'institution. Parce qu'ils ont toujours été les vecteurs des évolutions positives de leur métier, ils aspirent à écrire une nouvelle page de leur identité professionnelle*

*fondée sur la circulaire de 1982. A leurs côtés, le SNES est prêt à y prendre toute sa place. »*

Depuis cette adresse, le projet de loi sur l'orientation a été publié, et un référentiel de compétences pour les futurs ESPE a été proposé...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que musicalement ces partitions ressemblent beaucoup à ce que nous avons déjà entendu. Des arrangements nouveaux ont été proposés, quelques couplets réécrits, d'autres heureusement supprimés, mais l'air principal reste étrangement familier à nos oreilles. Au couplet socle commun a été ajouté le mot culture. Celui sur le lycée est quasi-inexistant, sauf pour donner plus de pouvoir aux régions sur les cartes de formations. Les personnels logés, y compris les CPE, ont du souci à se faire : il s'agit d'ouvrir plus les lycées. La note Éducation prioritaire ayant été jugée quant à elle inatteignable, elle est renvoyée à plus tard. Les ECLAIR sont eux devenus des ultrasons... dont nous cherchons vainement le devenir.

De même, juste avant les vacances, il a été proposé précipitamment aux organisations un référentiel de compétences pour les futurs ESPE (*Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation*), incluant bien sûr le métier de CPE. Le SNES-FSU a été reçu et a fait remonter les remarques nécessaires. Cette partition avait elle aussi gardé son air « ancien régime » : pas, ou très peu, de référence à la circulaire de missions. On y retrouve le tsoin-tsoin bien connu de chef de service, projet de service... Outre le problème de méthode qui a été dénoncée (vu les enjeux, il n'est pas acceptable de travailler dans une telle précipitation), il n'est PAS question qu'encore une fois on tente de réformer le métier par la formation, et de méconnaître le métier que nous exerçons chaque jour dans nos établissements.

Le projet éducatif du SNES-FSU intègre et porte ces revendications d'une meilleure vie scolaire, avec des personnels formés et reconnus dans leurs missions.

Le SNES-FSU, organisation majoritaire de la catégorie, revendique et agit pour que le ministère, et le rectorat dans notre académie, accompagnent et développent le métier que nous pratiquons et défendons, et non une vision du métier bien loin de la réalité, inopérante et inefficace sur le plan professionnel, et ne permettant pas un véritable développement éducatif dans les établissements.

**Olivier Lelarge - Rafaël Cauchi**

## Retour sur la commission paritaire du 12 décembre 2012

Moment de contrôle des actes de l'administration par les personnels élus, les commissions paritaires sont aussi un moment de questions et d'échanges entre les organisations représentatives des personnels et le Rectorat. C'est pourquoi la déclaration lue par nos organisations est bien plus qu'un simple rituel formalisé : une interpellation solennelle de l'administration. Le SNES-FSU est bien souvent la seule organisation à faire ce travail. Vous trouverez ci-dessous quelques extraits de cette déclaration.

« Dans un article publié le 18 octobre dans la République du Centre concernant les APS, nouveau type de personnels précaires et payés au rabais, M Fromentaud, conseiller sécurité auprès de Mme le Recteur, aurait déclaré : « le but est de casser l'image dure de l'adulte et de montrer aux jeunes qu'un rappel à la loi, à la politesse ne passe pas forcément par la violence ». Le SNES a réagi par un communiqué, qui a été publié. Ce communiqué a été envoyé au cabinet de Mme le Recteur, demandant une explication... que nous attendons toujours. (...)

« Nous nous étonnons de certaines positions prises dans les lettres de rentrée adressées aux

CPE. Dans celle concernant les néotitulaires, il est demandé un projet de service vie scolaire, et dans la lettre de rentrée globale, il est de nouveau fait référence à ce projet de service vie scolaire : nous souhaiterions savoir sur quelles obligations réglementaires s'appuie cette demande.

Cette exigence s'appuie en effet sur la notion de CPE « chef de service », qui ne s'appuie elle-même sur rien. Cette notion de chef de service est un détournement de la fonction. Il y a même une contradiction dans les exigences demandées. La notion de service vie scolaire est en elle-même, en tant que découpage artificiel et hiérarchique, une entrave au développement de relations de travail constructive, parce qu'elle induit dans le fonctionnement de l'établissement, un positionnement du CPE « adjoint en éducation » du chef d'établissement.

De même, cette notion de projet vie scolaire est aussi porteuse de graves contre-sens : si, comme le disent si bien nos IA-IPR « la séparation, souvent observée, entre la vie scolaire et les enseignements ne peut pas être opérationnelle » alors il ne faut pas introduire cette notion de projet vie scolaire, mais plutôt porter la notion de volet éducatif du projet établissement. Cela permet justement d'éviter ce découpage artificiel entre éducatif et pédagogique, et fait du volet édu-

catif un enjeu véritable pour la communauté scolaire dans son ensemble, et non renvoyée à un service spécifique de l'établissement. »

Nous avons également posé la question des critères de répartition des CPE, demandant que le critère « bâtiment » soit retiré de ces critères, la surface de l'établissement et le nombre de ses mètres carrés de pelouse étant un critère très fantaisiste en regard des missions éducatives des CPE.

Les réponses apportées ont été diverses : la question des critères de répartition peut être traitée dans un groupe de travail, la question des APS a été évoquée et nous aurons une réponse. Quant au positionnement des CPE, nous avons bien rappelé la nécessité de clarification autour du projet vie scolaire, qui doit être compris comme le volet éducatif du projet d'établissement, et un positionnement professionnel qui, pour être efficace, ne doit pas et ne peut pas être l'adjoint en éducation du chef d'établissement.

Le texte complet de cette déclaration est disponible sur le site du SNES-FSU Orléans-Tours.

## Barres d'avancement d'échelon

Ce sont les collègues promouvables de l'année scolaire en cours, du 01/09 au 31/08.

Ci-dessous le tableau d'avancement d'échelon « classe normale »

Tous les collègues promouvables à l'ancienneté le sont de façon automatique, ainsi que les hors-classe, dont l'avancement ne se fait qu'à l'ancienneté.

Pour la classe normale, le ratio est de 5/7 au choix, et 30% au grand choix.

Echelon au grand choix (GC) ou choix (CH)	Promouvables	Promus	Barres
5 GC / 5 CH	5 / -	2 / -	18,50 / -
6 GC / 6 CH	4 / 3	1 / 2	19,90 / 19,30
7 GC / 7 CH	17 / 11	5 / 8	20 / 20
8 GC / 8 CH	21 / 10	6 / 7	20 / 20
9 GC / 9 CH	18 / 6	6 / 4	20 / 20
10 GC / 10 CH	14 / 11	4 / 8	20 / 20
11 GC / 11 CH	10 / 9	3 / 7	20 / 20



## 2<sup>ÈME</sup> RENCONTRE NATIONALE SNES-FSU SUR LE MÉTIER DE CPE « À LA CROISÉE DU PÉDAGOGIQUE ET DE L'ÉDUCATIF »



Mardi 27 novembre dernier, plus de 250 Conseillers Principaux d'Éducation se sont retrouvés à l'occasion des 30 ans de la circulaire de missions. Organisée par le SNES-FSU, cette 2<sup>e</sup> rencontre sur le métier a permis de conjuguer matinée d'étude et après-midi revendicatif.

Les débats du matin ont permis de cerner et de fixer une vision de notre métier conforme à ce que nous vivons dans les établissements.

**Véronique Barthélémy**, maître de conférences, a souligné la tension permanente qui caractérise notre métier : le CPE est sans cesse tiraillé entre l'administratif, le pédagogique et l'éducatif.

**Pierre Roche**, sociologue de travail, a rappelé que les caractéristiques des établissements d'exercice et les relations avec le chef d'établissement jouent un grand rôle. Nous exerçons un métier à 3 temps : assignation de la place dans l'établissement, refus de se cantonner à des images du métier, puis résistance active qui projette le CPE dans une démarche éthique.

**Dominique Glasman**, professeur de sociologie, a abordé le thème de l'internat. Ce dispositif apporte un cadre (travail, rythme, protection, contrôle), mais aussi du soutien où le CPE prend nécessairement une place fondamentale.

**Sylvie Clabecq**, responsable CEMEA Pays de Loire, a exposé le travail mené sur la démocratie et la parole de l'élève.

En début d'après-midi, **Daniel Robin**, co-secrétaire général du SNES-FSU, est revenu sur l'actualité : future loi d'orientation, mandats du SNES-FSU et perspectives pour le métier de CPE.

**Valérie Héraud** et **Carole Samouiller**,

circulaire de 1982 : « [les CPE] *aspirent à écrire une nouvelle page de leur identité professionnelle fondée sur la circulaire de 1982.* »

Ce texte nous place à la croisée de l'éducatif et du pédagogique, toujours au service des élèves : « *Cette place originale se situe dans un espace de travail intermédiaire entre apprentissages scolaires et sociabilité, la Vie Scolaire. Le CPE en est le référent et le jeune y est appréhendé dans sa globalité.* »



En aucun cas nous ne saurions être conseiller technique du chef d'établissement (donc membre de facto de l'équipe de direction), pas plus que nous ne sommes chef du service Vie Scolaire : « *La réorientation de nos missions visant à nous éloigner de l'action éducative directe à l'élève au profit d'une intégration aux équipes de direction a été envisagée et promue dans certaines académies : elle se heurte à l'hostilité de l'écrasante majorité des CPE.* »

secrétaires nationales de catégories, ont ensuite proposé une adresse au Ministre Peillon.

Cette lettre (disponible en intégralité sur le site national du SNES-FSU <http://www.snes.fr/Les-CPE-s-adressent-au-ministre,24289.html>) se veut une synthèse des constats du matin, mais aussi de nos mandats et nos revendications. Le Ministre doit entendre que notre positionnement professionnel est défini par cette cir-

Ce colloque a rappelé, si besoin en est, la place nécessaire et fondamentale qui est la nôtre au sein du système éducatif, auprès des élèves. Le Ministre doit savoir que nous nous opposerons fermement à tout glissement de nos missions hors de cette circulaire de missions.

### Les sites internet du SNES-FSU

Le SNES-FSU, c'est aussi sur internet !

- Le site national : [www.snes.fr](http://www.snes.fr)
- Le site académique Orléans-Tours : [www.orleans.snes.edu](http://www.orleans.snes.edu), avec toutes les informations académiques et la rubrique CPE
- Le mail pour contacter la section académique : [s3orl@snes.edu](mailto:s3orl@snes.edu), à l'attention d'Olivier Lelarge ou Rafaël Cauchi si vous souhaitez vous adresser directement au secteur CPE



## Stage « CPE » le 21 mars 2012 à Blois

### Thématique choisie : Learning Centers, ou 3C.

Comme chaque année, notre stage CPE académique se tiendra à Blois. Nous y traiterons de l'actualité nationale et académique des CPE. Il s'y déroulera de 09h à 16h30, au LP S. Delaunay.

Nous essayons également depuis quelques années de lui donner une coloration spécifique, en lien avec une thématique d'actualité. Cette année, nous avons choisi de travailler autour de cette notion de « learning center »... qui s'appelle dans la circulaire de rentrée les 3C : Centre de Connaissance et de Culture. Que recouvre cette notion ?

Ci-dessous, un passage d'un article de la catégorie documentaliste du SNES-FSU national :

*L'insistance à vouloir renommer le CDI interpelle. La disparition des mots Information et Documentation n'est pas anodine. Elle affiche sans ambiguïté un changement dans les finalités du CDI ! Ce n'est plus un lieu consacré prioritairement à la formation des élèves à l'information documentation. C'est un lieu toujours ouvert (par qui ?), agréable à fréquenter (nous sommes d'accord !) où l'élève autonome (comment ?) accéderait à une offre abondante de ressources numériques (pourquoi pas ?). Ce projet, encore discret sur le rôle que pourraient y jouer les professeurs documentalistes, aboutirait pour le SNES à une mise en cause de leurs missions pédagogiques. La médiation pédagogique y serait miraculeusement remplacée par une médiation technologique, constituant le seul gage de réussite des élèves. Et bien évidemment la question des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre un tel projet est éludée !*

Venez en discuter et travailler avec nous, en présence d'une documentaliste du SNES national.

Inscrivez-vous !

En remplissant les informations suivantes, à renvoyer à l'attention de **Rafaël Cauchi** soit par mail à [s3orl@sn.es.edu](mailto:s3orl@sn.es.edu), ou au SNES académique Orléans-Tours, 9 rue du faubourg St Jean, 45000 Orléans.

Nous vous rappelons que vous devez déposer votre demande d'autorisation auprès de votre chef d'établissement un mois à l'avance (soit impérativement avant les vacances de février). Le document est disponible dans vos secrétariats ou sur le site du SNES Orléans-Tours, à la rubrique « Droits des personnels ». De même, les syndiqué(e)s à jour de leur cotisation sont remboursé(e)s de leur déplacement. Pensez à vous munir d'un RIB si le SNES ne l'a pas déjà. Rappelons aussi qu'il est possible de se syndiquer à tout moment... y compris le jour du stage !

.....  
Nom Prénom Département

Etablissement

Déjeunera au lycée oui non

Le cas échéant, questions que vous souhaiteriez voir aborder lors du stage :  
.....

